

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2023_4974_CC

TRAVAUX : RENOUELEMENT RÉSEAU GAZ

DU 14 AU 22 DÉCEMBRE 2023

DE 7H30 À 17H30

RUE DU CHAMP DE MARS

SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE

DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du 12 octobre 2022 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués, complété par l'arrêté n° AR_2023_0211_CC du 17 janvier 2023,
VU la demande de BERNASCONI pour le compte de GRDF en date du 28 Novembre 2023,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

**ARRÊTÉ
DU 14 DÉCEMBRE AU 22 DÉCEMBRE 2023
DE 7H30 À 17H30**

ARTICLE 1^{er} – RUE DU CHAMP DE MARS

La chaussée sera rétrécie et la circulation ralentie, au droit des travaux, le temps des travaux. Le stationnement de tous les véhicules est interdit, considéré comme gênant et réservé à la Sté BERNASCONI, au droit des travaux, le temps des travaux.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

N° SIRET entreprise : 331 396 002 00015

ARTICLE 2 – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la Sté BERNASCONI (28 Le Haut du Bourg 50420 DOMJEAN), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté et si besoin un panneau « Stationnement interdit » devront être affichés sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol, 7 jours à l'avance. À défaut, il ne pourra être fait appel à la fourrière.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 30 novembre 2023,

**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,**

Pierre-François LEJEUNE

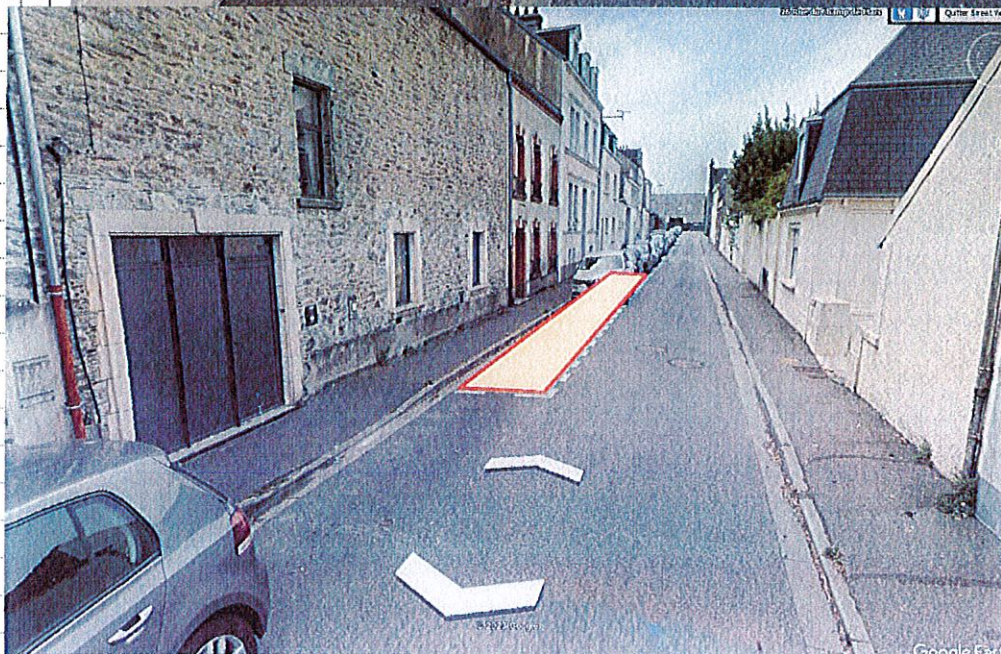
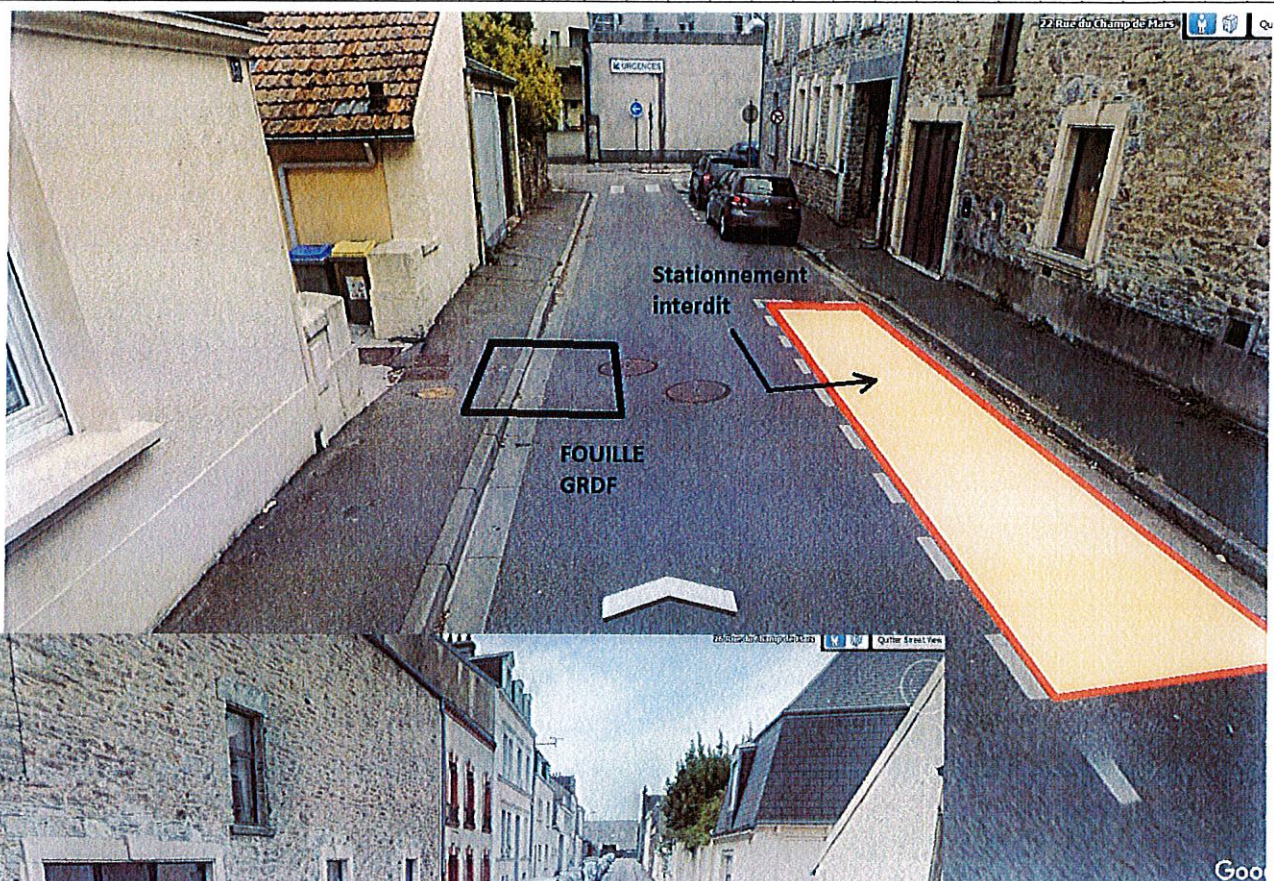


Date :

Objet :

Rue du Champ de Mars

Stationnement interdit pour dévoiement de la circulation sur les places de stationnement





Les données figurant sur le plan sont expressément classées de précision B à l'exclusion des toponymes pour lesquels une autre classe est précisée.

Plan à usage interne exclusivement.
Ne peut servir de réponse à une ORDRE ICT.

Lambert 2 étendu
314375,451 m, 2522795,783 m, L2E

Coordonnées GPS
49,637, -1,615



Utilisateur: SM1002

Commune: Cherbourg-en-Cotentin

Date d'impression: 02/07/2021

Page 1 sur 1

Description :

CHERBOURG - Rue du Champ de Mars
R32-2101687

Coffret S300 BP existant à équiper en MPB



Coffret S300 existant BP à ré-equiper en MPB

13

Pose PE20 MPB

PE40 BP à abandonner

Pose MBDI sur PE20 existant
Dépose Détente enterrée

Coffret S2300 à supprimer
Branchement improductif



Robinet 13.1 à supprimer
Branchement improductif

